



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le 7 septembre 2016 à 19 h 30, à la salle de l'Institut-Canadien sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Demande no 2016-08

Adresse : 367, chemin des Patriotes  
Zonage : Rd-4  
Lot : 3 405 201

Cette demande consiste à :

Autoriser la construction d'une seule remise avec un superficie de 30 m<sup>2</sup> au lieu de deux remises avec un superficie maximale de 25 m<sup>2</sup> mais dont le total ne dépasse pas 30 m<sup>2</sup>

Cette dérogation concerne :

Règlement 2011-11-008, article 79

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 22 août 2016

Nancy Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Fortier, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidante à Mont-Saint-Hilaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 22 août 2016

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 août 2016

Nancy Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

